

contribuables doit être dépensée en matière de diffusion d'information, compte tenu du dossier du gouvernement en matière d'énergie. Nous avons peut-être un merveilleux ministre du Travail qui mérite de détenir ce pouvoir, mais j'estime qu'il est clair pour tous les députés que nous n'avons pas un ministre des Communications qui mérite de se le voir confier. Par conséquent, les députés devraient réfléchir très sérieusement avant de donner ce pouvoir statutaire à des personnes vagues et inconnues qui détiendront peut-être le pouvoir à l'avenir. C'est là le point essentiel de l'affaire. Avons-nous eu dans le passé des événements qui nous font hésiter et nous montrer prudents? Oui, à mon avis.

J'aimerais relater au ministre et à ses collègues une tournure possible des événements à laquelle ils n'ont peut-être pas songé. Imaginez-vous un contribuable qui veut former ou renforcer un syndicat, ou peut-être une personne qui est disposée à courir le risque de se lancer en affaires . . .

Une voix: Elle doit être folle!

M. Hawkes: Un député dit qu'il faudrait que cette personne soit folle. Compte tenu du climat économique actuel, mon collègue a raison. Mais le Canada a un riche potentiel, et si le gouvernement s'engageait à l'exploiter et à rehausser le niveau de vie des Canadiens, nous pourrions y arriver assez rapidement. Une des choses que j'aimerais avoir si je me lançais en affaires ou si j'essayais de renforcer un syndicat, ce sont des renseignements. J'aurais besoin de renseignements avant de décider où et comment j'exécuterais mon projet. Je me demande si les contribuables canadiens seraient mieux rassurés et plus confiants qu'on dépense leurs impôts à bon escient pour recueillir et diffuser les renseignements sur les relations ouvrières-patronales, ce qui constitue la substance du bill. Je me demande s'ils auraient un peu plus confiance dans ces renseignements s'il y avait un genre de groupe tripartite—des ouvriers, des cadres et des universitaires—qui déciderait de la nature des questions et comment les renseignements seraient recueillis et diffusés. Je me demande si les Canadiens s'y fieraient un peu plus en raison de la réputation qu'au moins Statistique Canada s'est acquise avec les années; s'ils seraient enclins à s'y fier un peu plus si c'était à cet organisme que le gouvernement fédéral confiait cette responsabilité. Je me demande si les Canadiens s'y fieraient un peu plus si c'était un organisme interministériel, comprenant des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, qui devait décider collectivement des données à recueillir et à publier. Ou peut-être le département d'une seule université?

● (1530)

Nous disons que les renseignements sont importants. Nous disons qu'une partie au moins des impôts perçus au Canada devraient servir à les recueillir et à les publier. Mais le cabinet a-t-il réfléchi un seul instant à la meilleure façon de dépenser cet argent sagement et utilement? Pouvons-nous croire qu'un homme politique prévenu et membre en l'occurrence du Parti libéral a les connaissances, la sagesse et l'objectivité voulues pour dépenser ces dollars utilement, pour recueillir et diffuser des renseignements avec exactitude? Avons-nous raison de soupçonner ici à la Chambre que, compte tenu de ce pouvoir, les questions seront vraisemblablement piégées, posées de manière à obtenir les réponses désirées? Quoi qu'il en soit, lorsque le gouvernement obtient des réponses dont il ne veut pas, il ne les publie pas; par contre, quand il obtient celles qu'il

cherche, il les publie. Il suffit que cela se produise une fois ou deux pour mettre en doute la sérieuse des données.

Cela me rappelle une question soulevée à la Chambre une fois ou deux la semaine dernière. Quand, nous a-t-on dit, quelqu'un appelle un bureau de recensement au Canada par le temps qui court, il se fait dire ceci: «Si vous ne voulez pas que vos amis ou vos voisins mettent la main sur votre questionnaire, postez-là tout simplement à Ottawa. Il s'y rendra, sera dépouillé par un étranger; ce sera moins gênant pour vous que de révéler tous ces renseignements personnels à un ami ou à un voisin.» Mais nous apprenons que de fait les postes remettent ces mêmes formules à nuls autres que vos voisins, vos amis. Et cela se passe un peu partout au Canada. Cela s'est produit hier. Cela se passe aujourd'hui. Voilà, pour cet organisme fédéral qui, par-dessus tous les autres, est censé être digne de confiance . . .

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Non seulement l'observation de l'honorable représentant va-t-elle à l'encontre du Règlement, mais elle est tout à fait fautive et dépourvue de fondement.

M. Hawkes: Je crois qu'on vient de me traiter de menteur, en termes vaguement polis. Je tiens à signaler au ministre, si on ne l'a pas déjà fait, que c'est ce qui se passe dans plusieurs localités rurales du nord de l'Alberta. Un député du Nouveau parti démocratique le lui a signalé au début de la semaine. Il se peut que le ministre ne veuille pas que cela se produise, mais je crois que de plus en plus de faits viennent prouver que c'est bien ce qui se passe. Je suis sûr que tous ceux qui siègent à la Chambre ont déjà reçu des appels téléphoniques de gens qui vérifient . . .

M. Blais: Règlement!

M. Hawkes: . . . la véracité de ce qu'ils ont déclaré sur ce qui est censément une formulaire privé et confidentiel. Je soulève ce problème parce que dans une société libre et démocratique . . .

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je siège à la Chambre depuis longtemps. Votre Honneur siège à la Chambre depuis aussi longtemps que moi. Les députés agissent habituellement de façon sérieuse. J'ai très rarement vu un député à la Chambre faire preuve d'aussi peu de sens des responsabilités . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Blais: . . . que le député vient de le faire dans ses propos. J'insiste pour dire que c'est irrecevable.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, il y a certainement matière à discussion, et le député voudra peut-être prendre part au débat, mais il n'y a pas matière à invoquer le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je ne veux pas revenir sur chacun des rappels au Règlement. Il existe une difficulté. Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) s'est quelque peu éloigné du sujet. Aucun titulaire de la présidence n'a jamais trouvé une définition parfaite de la pertinence, que l'on puisse appliquer dans tous les cas. Dans une certaine mesure, le ministre a raison. Le député s'est éloigné du rappel au Règlement. Je ne parle pas de la question de savoir si l'argument est fondé ou non. Il n'appartient pas à la présidence